



13999 - La Sunna veut qu'on se dépêche à rompre le jeûne le soir

question

Je demande si la rupture du jeûne est une prescription obligatoire ou pas ? Quand le musulman se rend à la mosquée pour la prière du Maghrib au moment de la rupture du jeûne, doit-il (ou elle) procéder d'abord à la rupture du jeûne avant d'aller participer à la prière collective ou agir inversement ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La Sunna veut qu'on s'empresse à rompre le jeûne. C'est ce qu'indiquent les hadiths. D'après Sahl ibn Saad, le Messenger d'Allah (bénédictio et salut soient sur lui) a dit : « Les gens seront toujours bien aussi long temps qu'ils hâtent la rupture de leur jeûne (rapporté par al-Boukhari (1821) et par Mouslim 1838). Il convient de s'empresser à rompre son jeûne par quelques petites bouchées destinées à calmer la faim. Et puis on va accomplir la prière. Ensuite, on revient manger à son aise. C'est ce que faisait le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui).

Anas ibn Malick (P.A.A) a dit : « Le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) rompait son jeûne avant la prière ; il absorbait quelques dattes fraîches. A défaut, il prenait [n'importe quelles] dattes.

Quand il n'en disposait pas, il se contentait de quelques gorgées d'eau ». (rapporté par at-Timidhi, Sunan, 632 et déclaré authentique par al-Albani dans Sahih d'Abou Dawoud, 560.)

Al-Moubarakfoury dit dans son commentaire du hadith : « Il fait allusion au caractère parfait de la recommandation de rompre très vite le jeûne).